

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de l'Assemblée Générale Ordinaire de la French Highland Cattle Society

En date du 18 mars 2023 à Sancoins

Début des Assemblées Générales 14 h15, fin des Assemblées Générales à 18h15

Mot du Président :

Le président souhaite la bienvenue à tous. Nous remercions tous les adhérents venus nombreux ainsi que nos invités pour cette occasion :

- **Sandrine Meny**, technicienne au service d'identification à la chambre d'agriculture du Cher, spécialiste sur le Contrôle de la Parenté Bovine (CPB) qui est intervenue sur le sujet.
- **Michael Braun**, éleveur et administrateur d'une association de Highland Cattle en Allemagne où il organise des initiations à la préparation et la tenue des animaux en concours. Michael a animé une initiation à la préparation des animaux en concours pour tous les participants et les adhérents.
- **Walter Schluep**, ex-président de la Highland Cattle Society de Suisse et expert juge chez « vache mère » où il pratique la méthode de jugement linéaire des animaux. Walter a réalisé la traduction lors du concours et a animé un atelier sur la description linéaire d'un animal telle qu'effectuée par l'Organisme de Sélection Suisse.
- **Jochen Born**, éleveur et juge agréé par la Highland Cattle Society d'Ecosse. Il a jugé de très nombreux concours en Europe, notamment le très célèbre concours d'Oban en 2015 et le concours du Cloppenburg en 2017. Il nous fait l'honneur d'être notre juge pour notre premier concours jeunes bovins de Sancoins du 19 Mars 2023.

Remerciements :

Nous remercions les intervenants d'avoir accepté notre invitation et pour toute la richesse de ce qu'ils ont apporté aux adhérents lors de notre événement de Sancoins 2023.

Au nom de l'association, le président Emeric Deraëdt invite Monsieur Guillaume Pobeaud à venir chercher un présent en signe de remerciement de la part de la French Highland Cattle Society pour le travail accompli pour le compte de l'association. L'ancien président remercie mais refuse le panier garni.

Les membres du bureau élus à l'Assemblée Générale de 2021 - Emeric Deraëdt, Président, Christophe Roche, Vice Président, Robert Taytard, Trésorier, Jean-François Delaire, Secrétaire, Guillaume Soudan, chargé de la communication et de l'événementiel - et les membres cooptés - Fanny Callac, Clémentine Daillet, Eric Bautsch, Olivier Crenn, Julien Delmas - se présentent à l'assemblée. Chacun a pu donner des informations sur son engagement pour l'association et ses compétences pour animer les activités de la French Highland Cattle Society. Une présentation détaillée de chacun des profils est demandée par l'assemblée. Cette présentation sera mise en ligne prochainement sur le site internet de l'association.

Nous recensons 54 adhérents à ce jour ayant pris ou renouvelé leur adhésion pour l'année 2023. Ce jour, 38 adhérents sont représentés physiquement ou au travers d'une procuration.

Présentation du planning :

Le président détaille ensuite l'ordre du jour des assemblées générales extraordinaires et ordinaires ainsi que les interventions de nos invités avant de donner la parole à Sandrine Meny.

Présentation du Contrôle de Parenté Bovine et de l'Organisme de Sélection :

Une présentation détaillée de la Certification de la Parenté des Bovins (CPB) est animée par Sandrine Meny, technicienne au service d'identification de la chambre d'agriculture du Cher. L'exposé est suivi de multiples échanges avec l'assemblée.

La Certification de la Parenté Bovine est la première étape pour faire reconnaître la filiation génétique d'un animal. Cette mission est confiée aux Etablissements de l'élevage (EdE).

Nous invitons tous les adhérents qui le souhaitent à se rapprocher de leur EdE afin d'entrer dans cette démarche pour mieux garantir la filiation génétique des animaux de race Highland Cattle sur le territoire Français.

La face avant des cartes roses « passeport bovin » comporte un code race 86 pour les Highland Cattle lorsque l'animal est classé 86 de part son phénotype (c'est-à-dire son apparence).

La face arrière est réservée pour le classement génétique. Le produit d'un croisement de deux animaux identifiés à la CPB avec un code race 86 obtiendra une carte rose « passeport bovin » avec un classement en code race génétique 86 au verso de sa carte rose. Son génotype sera donc 86.

Lorsqu'un éleveur est adhérent à la CPB, à l'arrière de la carte rose des animaux nés chez lui, il est imprimé automatiquement le nom de la mère génétique et du père génétique (si le père a été prélevé ADN (filiation) et enregistré dans la base nationale).

Les non adhérents à la CPB continuent de recevoir un passeport avec au verso des étoiles en lieu et place des noms des parents.

Christophe Roche intervient ensuite sur les avancées du travail réalisé par le conseil d'administration en vue de candidater pour l'agrément Organisme de Sélection afin de permettre à l'association de gérer des livres généalogiques et insiste sur l'importance de la CPB.

Il détaille l'importance de la résolution numéro 4 de l'Assemblée Générale extraordinaire afin de commencer un travail préparatoire de recensement pour l'association.

Les animaux recensés « pedigree » (les animaux qui possèdent un certificat zootechnique délivré par un Organisme de Sélection Européen respectant le Règlement Zootechnique de l'Union Européenne RZUE et les animaux hors Union Européenne qui possèdent un certificat zootechnique dont l'Organisme de Sélection détient un accord bilatéral avec l'Union Européenne) seront candidat pour intégrer la section principale (animaux dit de race pure) de l'Organisme de Sélection Highland Cattle France.

Les animaux recensés « CPB » seront candidat pour intégrer les sections annexes de l'Organisme de Sélection. Annexe 1 : inscription à titre initial, Annexe 2 : inscription d'animaux CPB croisés avec des animaux de la section principale et Annexe 3 : animaux issues de croisements d'animaux inscrits à titre initial.

La volonté de l'association est de gérer la diversité génétique de la race afin de la préserver des croisements avec les animaux d'autres races. Seule une démarche vers un organisme de sélection nous permettra d'assurer la filiation génétique de nos animaux et de garantir sa pureté.

Nous attendons une proposition concrète de la part de Monsieur Laurent Griffon (Directeur de Races de France) afin de nous accompagner à travers l'Institut de l'Elevage (IDELE) pour continuer à compléter le dossier que le conseil d'administration a commencé à élaborer en vue de candidater à l'agrément OS.

Présentation de la Base de données Highland Cattle Ecosse :

Monsieur Eric Bautsch, (éleveur de Highland Cattle depuis 10 ans en Ecosse, récemment implanté en France, informaticien de métier, membre de la Highland Cattle Society en Ecosse et en France, nouveau membre administrateur coopté), présente, à travers son accès adhérent, la base de données des livres généalogiques Ecosse.

Il effectue une démonstration de la partie publique accessible à tous et la partie privée réservée aux adhérents.

Un devis auprès du gestionnaire de la base de données a été réalisé pour un coût initial de 2000 euros pour la première année et ensuite de 1000 euros sous forme d'un abonnement annuel.

La présentation a suscité beaucoup d'enthousiasme auprès de l'assemblée. Cette présentation a été faite dans le but de matérialiser la proposition du Conseil d'Administration de la résolution numéro 3 de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2023

Heure de début : 16h04

38 adhérents (procurations incluses) ont participé au vote de cette AG. La liste a été consignée.

Chaque résolution est présentée puis votée à main levée. Suite à la demande d'un adhérent, la résolution 2 de l'AG ordinaire est votée à bulletins secrets. Les statuts et le règlement intérieur de l'association seront mis à jour et déposés en préfecture en accord avec les résolutions adoptées.

Résolution 1 : Changement de l'adresse du siège sociale de l'association (Article 3 des Statuts) au : « FHCS, Chez Pion, 63290 LACHAUX ».

Vote réalisé à main levée.

38 votants

- 38 pour ;
- 0 contre ;
- 0 abstention ;

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Précision apportée à l'article 9 des statuts de l'association : Le nombre maximum de procuration permise par adhérent présent le jour de L'Assemblée Générale est limitée à une procuration par personne.

Une faute de frappe dans la convocation (article 19 au lieu de 9) ne permet pas de voter cette résolution. Cependant l'assemblée fait remarquer qu'effectivement il est important de valider un nombre maximum de procurations par adhérent pour avoir une représentation démocratique, cependant le chiffre proposé d'une seule procuration est jugée trop faible. Il sera nécessaire de statuer sur un nombre de procurations plus important.

Résolution 3 : Adoption d'une base de données accessible en ligne sous le format de la Highland Cattle Society d'Ecosse. Chaque adhérent aura son propre accès personnel. Une démonstration en directe de l'utilisation de cette base de données a été réalisée par Eric Bautsch.

Vote réalisé à main levée.

38 votants

- 38 pour ;
- 0 contre ;
- 0 abstention ;

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 : Dans la mesure où l'association s'est engagée vers la voie de l'agrémentation Organisme de Sélection et afin d'harmoniser progressivement notre registre d'animaux avec le Règlement Zootechnique Européen, 3 nouvelles distinctions sont ajoutées au classement des animaux :

- Animal Pedigree (tout animal possédant un pedigree (certificat zootechnique provenant d'organisme de sélection)).
- Animal CPB (tout animal inscrit au Contrôle de Parenté Bovine).
- Animal certifié sur déclaration de naissance seulement. Animal ayant fait l'objet d'une simple déclaration de généalogie par son propriétaire.

Chaque animal inscrit à l'association sera classé selon ces 3 classes qui apparaîtront sur la base de données en ligne comme sur le modèle de la Highland Cattle Society Ecossaise.

Vote réalisé à main levée.

38 votants

- 25 pour ;
- 9 contres ;
- 4 abstentions ;

Résolution adoptée.

Heure de fin : 17h38

Emeric Deraëdt
Président

Robert Taytard,
Trésorier

Jean-François Delaire,
Secrétaire

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

Heure de début : 17h38

Résolution 1 : Approbation du rapport moral de l'année 2022 lu par le président

Vote réalisé à main levée.

38 votants

- 38 pour ;
- 0 contre ;
- 0 abstention ;

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Approbation des 5 nouveaux membres adhérents cooptés en tant que membres Administrateurs à savoir :

1. Eric Bautsch
2. Fanny Callac
3. Olivier Crenn
4. Clémentine Daillet
5. Julien Delmas

Rappel, selon les statuts les élections au conseil d'administration ont lieu les années se terminant en 0 et 5. Lorsque des postes sont vacants au conseil, le Conseil d'Administration a la faculté de coopter provisoirement des administrateurs qui seront effectifs seulement après un vote d'approbation lors de l'Assemblée Générale suivante.

Suite à la démission de 5 membres administrateurs début octobre 2022, un appel à candidature a été envoyé à tous les adhérents le 16 octobre 2022 pour pourvoir aux postes vacants.

Le 8 novembre 2022, 7 candidatures ont été actées. Le conseil d'administration, afin d'être le plus inclusif possible tout en respectant les statuts, prend la décision de coopter 5 candidats et de proposer au sixième une place de membre d'honneur afin de lui permettre d'accompagner l'association lors de cette passation. Cette proposition reste classée sans suite.

Le conseil d'administration prend la décision de coopter 5 adhérents afin de l'aider à organiser la prochaine assemblée générale et à traiter les affaires courantes de l'association. Leur approbation sera soumise au vote lors de l'Assemblée Générale de 2023.

Le vote pour cette résolution est demandé à bulletin secret.

38 votants procuration incluses sont enregistrés

Eric Bautsch 33 voix
Fanny Callac 37 voix
Olivier Crenn 27 voix
Clémentine Daillet 35 voix
Julien Delmas 28 voix
Sébastien Lachal 6 voix

Les cinq membres cooptés sont approuvés par l'Assemblée Générale.

Résolution 3 : Approbation du rapport d'activité 2022

Vote réalisé à main levée.

38 votants

- 38 pour ;
- 0 contre ;
- 0 abstention ;

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 : Approbation du rapport financier 2022

Présenté par Robert Taytard. Le bilan financier de l'ancien bureau a été traité dans une période très chargée en bouleversements par le nouveau trésorier qui n'avait pas opéré sur l'année 2022. Les bilans financiers futurs seront présentés avec plus de précision.

Vote réalisé à main levée.

38 votants

- 24 pour ;
- 4 contre ;
- 10 abstentions ;

Résolution adoptée.

Résolution 5 : Objectifs des années à venir :

1. Faire la promotion de la race Highland Cattle à travers plusieurs événements notamment le sommet de l'élevage à Courmon et l'organisation de concours de race.
2. Mise en place d'une base de données accessible en ligne pour les animaux inscrits à l'association.
3. Professionnalisation de l'association notamment à travers la démarche de candidature d'agrément « Organisme de Sélection » auprès du ministère de l'agriculture.
4. Reconnaissance de l'association au niveau International en développant des liens avec les membres de la Highland Cattle Society d'Ecosse, les membres de la Highland Cattle Society Switzerland (Suisse) et les membres des associations de Highland Cattle Allemandes ;
5. Mise en place d'un groupe de réflexion sur le travail à réaliser pour la filière viande pour les éleveurs de Highland.
6. Élaborer un service d'aides et de conseils pour les débutants souhaitant s'installer en élevage de Highland.

Vote réalisé à main levée.

38 votants

- 38 pour ;
- 0 contre ;
- 0 abstention ;

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 6 : Mise à jour de la cotisation annuelle

La cotisation annuelle reste inchangée.

Résolution 7 : Vote du budget prévisionnel de l'année à venir 2023

Le budget prévisionnel est présenté par Christophe Roche.

Vote réalisé à main levée.

38 votants

- 30 pour ;
- 0 contre ;
- 8 abstentions ;

Résolution adoptée.

Résolution 8 : Questions Diverses

Boutiques :

150 licols ont été vendus en 2022. 150 licols sont proposés de nouveau à la vente pour 2023 au prix de 20 euros. Une cinquantaine a été vendue lors de l'événement. Précision, notre fournisseur de licols nous a prévenus d'une augmentation des prix sur notre prochaine commande.

Tous les peignes pour concours proposés à la vente par l'association ont été vendus.

Calendriers 2023 et site internet :

Certains adhérents félicitent le Conseil d'Administration pour l'élaboration du calendrier 2023. Ils ont tous été vendus.

Des félicitations sur la mise à jour du nouveau site internet ont également été faites. Plusieurs onglets restent à compléter et à améliorer. Le nouveau conseil y travaille progressivement.

Classification des livres A, B et C et objectifs de l'OS :

Des questions sur la classification des livres A, B et C sont posées et des réponses sont apportées. Quant aux certificats délivrés par l'OS, nous avançons avec l'Institut de l'élevage à l'élaboration du dossier.

Des interrogations de l'Assemblée quant à l'objectif de l'Organisme de Sélection sont émises. L'Organisme de Sélection sera-t-il un outil pour définir un type de Highland Cattle en particulier ?

Le Conseil d'Administration ne souhaite pas utiliser l'Organisme de Sélection afin d'orienter la race vers un hyper type mais au contraire s'emparer de cet outil pour conserver et préserver la diversité génétique de la race Highland Cattle en gardant en tête la rusticité comme qualité première de la race.

Juges F-HCS :

Plusieurs juges de la F-HCS présents lors de la réunion évoquent le besoin de programmer un recyclage de la formation de juge. La piste d'utiliser des techniciens externes afin d'avoir des jugements impartiaux sans conflits d'intérêts est évoquée.

Heure de fin : 18h15

Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire se terminent à 18h 15

Emeric Deraëdt
Président

Robert Taytard,
Trésorier

Jean-François Delaire,
Secrétaire